



Monsieur Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
23 mai 2018 Inselgasse 1  
3003 Berne

Date 23 mai 2018

**Modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG). Rallonger la durée de l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital.**

Monsieur le Président de la Confédération,

Votre département nous a invités à participer à la procédure de consultation citée en marge. Nous vous en remercions et vous faisons part de notre détermination.

Comme mentionné dans votre rapport explicatif, la situation juridique relative au versement du salaire aux personnes en congé maternité n'est pas totalement uniforme dans notre pays.

Nous soutenons ainsi les efforts entrepris pour combler cette lacune dans la LAPG.

Par ailleurs, le projet d'étendre de manière ciblée la durée des prestations à certaines conditions nous paraît judicieux.

Le Gouvernement du canton du Valais considère ainsi que les modifications prévues de la LAPG sont pertinentes et soutient dès lors vos propositions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente

  
Esther Waeber-Kalbermatten

Le chancelier

  
Philipp Spörri



Copie à [sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch](mailto:sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch)

